

## LONGUEVILLE

# Une villa totalement détruite vendredi matin

Une villa située rue Joseph Piette, à Longueville, sur le territoire communal de Chaumont-Gistoux, a été intégralement détruite vendredi matin par un violent incendie.

Les faits se sont produits vers 6 h 35 du matin. L'incendie serait d'origine accidentelle et a pris à l'arrière du bâtiment.

L'alerte a été donnée par un jeune garçon habitant le quartier, qui passait par hasard à pied au moment des faits devant la maison concernée. Constatant la présence de fumée, il en a alerté l'occupant de la villa, un homme âgé de 84 ans, seul chez lui et qui était en train de dormir, puis a contacté les services de secours.

Les pompiers de Jodoigne et de Wavre et le service ambulancier Joannes de Jodoigne



se sont rendus en toute hâte sur les lieux.

Las, la villa était déjà totalement embrasée lors de l'arrivée des services de secours. Elle a été intégralement sinistrée. Les dernières équipes n'ont quitté les lieux que vers 10 h.

L'octogénaire, intoxiqué sans grande gravité mais en état de choc, a été pris en charge par le service ambulancier Joannes et admis à la clinique Saint-Pierre, à Ottignies. Le SMUR était également présent. Le senior devait ensuite être hébergé chez des membres de sa famille.

Le jeune homme qui avait alerté la victime et appelé les services de secours n'a été que légèrement incommodé par la fumée et n'a pas dû être transféré vers un milieu hospitalier. ■ E.G.

## NIVELLES

# Mobilité douce vers le Petit Baulers

Le sentier n° 20 sera modifié. On réalisera une liaison dévolue à la mobilité douce, entre la rue du Paradis et le Petit Baulers.

• Christophe GOFFAUT

Faut-il le rappeler ? Le développement urbanistique de Nivelles a un impact sur différents secteurs. C'est surtout vrai avec l'émergence de projets immobiliers particulièrement imposants comme celui du quartier du Petit Baulers (dont la population, à terme, avoisinera les 2 500 habitants).

La mobilité, entre autres, s'en ressent déjà. Ce qui pousse à la mise en place d'alternatives, comme celle que vient de valider le collège communal en décidant de modifier le tracé du sentier n° 20.

Elle permettra de faire la jonction entre la rue du Paradis et le Petit Baulers.

« La décision s'inscrit dans le projet de réaffecter le sentier, suite à une demande des riverains », précise l'échevin Pascal Rigot.

Le sentier en question n'est actuellement plus praticable, notamment depuis que l'un de ses tronçons a fait



L'entrée sur le sentier n° 20 se fait par la rue du Paradis. Actuellement, une partie du chemin est cependant située sur un terrain privé.

l'objet d'une privatisation à la fin des années 2000. « Le propriétaire ne souhaitait pas qu'il soit emprunté par les passants », précise l'échevin.

Comme le début du sentier, à hauteur de la rue du Paradis, demeurerait accessible, la commission du patrimoine a fait le choix de modifier le tracé à hauteur de la partie privatisée. Pour l'inscrire intégralement dans le domaine public.

Ce qui permettra au chafignon manquant, lorsqu'il sera aménagé, d'assurer la communication avec le

quartier du Petit Baulers, toujours en cours de construction.

« Le plan du tracé définitif doit encore être formalisé, tenant compte du fait qu'il pourrait être adapté en fonction des zones humides à préserver qui se situent à cet endroit. »

« Un réel intérêt à réaffecter ce sentier »

Pour la Commune, la réhabilitation de ce cheminement est toutefois amplement justifiée.

« Des sentiers inutilisés ou oubliés, il y en a une flopée, ad-

met Pascal Rigot. Il y a cependant un réel intérêt à réaffecter celui-ci car il assurera une liaison piétonne ou cycliste vers le centre-ville pour les habitants du quartier.

C'est une bonne nouvelle pour la mobilité douce car, pour le moment, les piétons doivent emprunter la rue du Paradis voire, pour les vélos, la rocade nord. Mais aucun de ces deux accès ne garantit une sécurité suffisante. »

La volonté de la commune est de faire aménager ce sentier par l'entrepreneur, via une charge d'urbanisme.

« Celle-ci pourrait être intégrée dans la phase 6 du développement du Petit Baulers. Bien entendu, cela ne se fera pas immédiatement. Il faudra sans doute patienter quelques années avant de profiter de sa réalisation. » ■

**l'avenir**

UNE PUBLICATION  
DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

BRABANT WALLON 1300 WAVRE,  
place Henri Bergé 2

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PoI HEYSE

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :

JoA DONVIL

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS

ET ÉDITEUR RESPONSABLE :

Philippe LAWSON

Route de Hannud 38 - 5004 Namur-Bouge

Tél. : 081/24 88 11

CHEF D'ÉDITION :

Nicolas MANDY

infobw@lavenir.net - www.lavenir.net

REDACTION :

Tél. : 010/84 98 21

SERVICE CLIENTÈLE :

librairies@lavenir.net

Tél. 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnes@lavenir.net

Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01

Commandes photos :

Tél. 081/24 88 11

CBC 193-1234942-58

PROMOTION ET DIFFUSION :

Tél. : 081/24 88 11 - fax : 081/23 62 01

PUBLICITÉ NATIONALE :

L'Avenir Advertising : 081/23 62 74

sales.national@lavenir.net

www.lavenir.net

PUBLICITÉ RÉGIONALE :

Pierre CUNIN : 010/84 98 07

PUBLICITÉ EN LIGNE :

Pierre CUNIN : 010/84 98 07

pierre.cunin@lavenir.net

www.lavenir.net

PETITES ANNONCES :

petitesannonces@lavenir.net

www.lavenir.net

NECROLOGIE :

Tél. 070/23 36 93 - fax 070/23 36 97

www.lavenir.net

© 2018 L'avenir

Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Les valeurs commerciales, les coordonnées, les prix et les autres renseignements, valent collecter séparément de l'abonnement.

010/84 98 21 - www.lavenir.net

010/84 98 21